

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES

PROCEDURE TRIBUNAL JUDICIAIRE EN DEMANDE – JOUR FIXE

Ouverture de dossier 320,00 €

PROCEDURE : TRIBUNAL JUDICIAIRE – JOUR FIXE

Etude du dossier, rédaction de la requête aux fins D'être autorisé à assigner à jour fixe	320,00 €	
Présentation de la requête	320,00 €	
Etude du dossier, rédaction de l'assignation	1 280,00 €	
Préparation et rédaction des cotes de plaidoirie	320,00 €	
Honoraires de plaidoirie	480,00 €	
Honoraires de vacation	1 280,00 €	
Eventuellement certificat de non appel	<u>160,00 €</u>	
 Sous-total		<u>4 160,00 €</u>
 TOTAL HT		4 480,00 €

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 01.01.2022 : 320,00 € HT

- ✍ Rendez-vous
- ✍ Procédure (Eventuelles conclusions 1 à 2 UV - certificat de non appel , etc ...)
- ✍ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- ✍ Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼
- ✍ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires